



PROCÈS-VERBAL

1 de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **MERCREDI 18 JANVIER 2017** à 9 h 00.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration

Monsieur Beny Masella, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Christian Portelance, secrétaire général adjoint ainsi que messieurs Alain Brière et François Chamberland.

Les membres du conseil excusent l'absence de monsieur Jean-François Parenteau. Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 9 heures, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2017-001 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JANVIER 2017

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2017-002 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016

PROPOSÉ par monsieur Pierre Gagnier
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 13 décembre 2016.

CA-2017-003 ADOPTER LA NOUVELLE STRUCTURE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines et services partagés et du secrétaire général adjoint

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter, conformément à l'article 5.2.7.1 du Règlement intérieur de la Société (R-062), la nouvelle structure administrative générale selon les modalités décrites dans le document joint à la recommandation pour en faire partie intégrante;
 - 2° d'adopter le RÈGLEMENT R-062-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-062 INTITULÉ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, tel que modifié par les RÈGLEMENTS R-062-1, R-062-2, R-062-3 ET R-062-4, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire général adjoint de la Société est conservé dans le registre des règlements;
 - 3° d'adopter le RÈGLEMENT R-009-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-009 INTITULÉ RÈGLEMENT AUTORISANT LA SIGNATURE DE CERTAINS ACTES, DOCUMENTS OU ÉCRITS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, tel que modifié par les RÈGLEMENTS R-009-1, R-009-2, R-009-3, R-009-4, R-009-5, R-009-6, R-009-7 ET R-009-8, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire général adjoint de la Société est conservé dans le registre des règlements;
 - 4° de fixer l'entrée en vigueur des Règlements R-062-5 et R-009-9 quinze (15) jours après leur publication dans un journal diffusé dans le territoire de la Société;
 - 5° de transférer les pouvoirs d'autorisation des dépenses pour certaines commandes effectuées en vertu de contrats cadres en matière de technologies de l'information que détenaient le DE - Ressources humaines et services partagés ainsi que le DE - Ingénierie, Infrastructure et Projets majeurs au DE - Technologies de l'information et innovation. La liste des contrats visés est jointe à la recommandation pour en faire partie intégrante;
 - 6° d'adapter les politiques émanant du conseil d'administration pour refléter les changements à la structure administrative générale ainsi que des modifications apportées au libellé de certains titres d'emploi, l'ensemble desquelles sont désignées dans la liste paraphée par le secrétaire général adjoint de la Société qui est jointe à la recommandation pour en faire partie intégrante.

CA-2017-004 NOMMER LE SECRÉTAIRE CORPORATIF

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines et services partagés

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de nommer, conformément à l'article 46 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q. chapitre S-30.01), **ME SYLVAIN JOLY** à titre de Secrétaire corporatif de la Société.

CA-2017-005 AUGMENTER LA RÉSERVE POUR CONTINGENCES
GESTION INDUSTRIELLE MAINTENANCE MAN INC.
RÉFECTION D'UN SYSTÈME DE MANUTENTION DE BOGIES
STM-5118-07-15-31
RÉSOLUTION CA-2015-304

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de la réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat, pour le contrat Lot C09 - Réfection d'un système de manutention de bogies, STM-5118-07-15-31 adjudgé le 4 novembre 2015 via la résolution CA 2015-304.

CA-2017-006 AUTORISER LA CRÉATION DE DEUX LAISSER-PASSEZ DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE DE L'ENFANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° dans le cadre de la Politique de l'Enfant de la Ville de Montréal, d'autoriser la création de deux laissez-passer STM sans valeur nominale :

- a) Laissez-passer "Groupe" pour les 6 à 13 ans du primaire, permettant à 10 enfants et un accompagnateur d'effectuer un déplacement groupé
- b) Laissez-passer "2 passages le même jour" pour les 12 à 18 ans

2° d'autoriser la direction - Affaires juridiques, à rédiger une entente avec la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans en des termes substantiellement conformes à ceux énoncés à la recommandation.

La valeur théorique de ces laissez-passer est estimée à 6 314 345,00 \$ pour la durée de l'entente, lequel montant sera valorisé à la fois aux revenus et aux dépenses de la Société pour un coût net de 0,00 \$.

	IMPUTATION
Centre	97120
Compte	599930

CA-2017-007 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

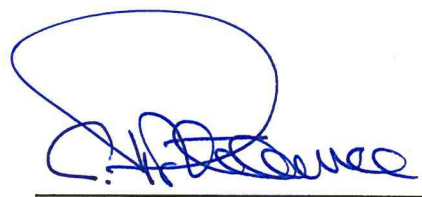
RÉSOLU de lever la séance à 9 h 15.

Les résolutions CA-2017-001 à CA-2017-007 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**


PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire général adjoint


CHRISTIAN PORTELANCE